laTrompette



Un juge de l'État de Géorgie abandonne deux chefs d'accusation contre Trump dans un procès électoral

13/09/2024

Deux poursuites pénales contre le président Donald Trump ont été abandonnées jeudi en raison de leur violation d'une décision de la Cour suprême des États-Unis datant de 1890.

Le juge Scott McAfee du comté de Fulton, en Géorgie, a déclaré que trois chefs d'accusation dans l'affaire d'ingérence électorale de la procureure Fani Willis ne peuvent pas être retenus parce que la Cour suprême « préempte la capacité de l'État à poursuivre le parjure et les fausses déclarations devant un tribunal fédéral de district ».

- « **Annulés** » : « Les chefs d'accusation 14, 15 et 27 doivent être annulés », a déclaré McAfee. Deux de ces chefs d'accusation visaient directement le président Trump :
 - Chef d'accusation 15 : Conspiration en vue du dépôt de faux documents
 - Chef d'accusation 27 : dépôt de faux documents

Le chef d'accusation 14, tentative criminelle de dépôt de faux documents, a été retenu contre d'autres personnes impliquées dans l'affaire.

Cinq des 13 chefs d'accusation initialement retenus contre Trump dans l'affaire Willis ont été rejetés. En mars dernier, McAfee a jugé que trois autres chefs d'accusation n'étaient pas suffisamment détaillés.

Prophétisé: Dans le numéro de septembre de la *Trompette*, le rédacteur en chef Gerald Flurry a écrit que l'arrêt de la Cour suprême du 1er juillet selon lequel le président Trump bénéficie de l'immunité pour les actes de fonction public « a aidé Trump et a rendu son retour à la présidence beaucoup plus probable, même inévitable ».

La décision de jeudi est une nouvelle instance où l'aide juridique facilite le retour au pouvoir du président Trump. Ce retour a été prophétisé.

En savoir plus : Lisez l'article de M. Flurry, « Le retour de Donald Trump dans la prophétie biblique ».